

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 15 NOVEMBRE 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quinzième jour du mois de novembre deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1462-11-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

1. Ajout du point 1.2.2 : Adoption de quotes-parts 2011 - Développement économique, Internet haute vitesse - Aide financière à Développement Innovations Haut-Richelieu (document 19).
2. Ajout du point 2.2.2 C) : M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu : Nouvelles exigences relatives à la formation des pompiers (document 20).
3. Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1463-11-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 4 octobre 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2011-11-15

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Noyan**

A.1 **Règlement 487**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 487 de la municipalité de Noyan, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement impose des superficies minimales d'implantation de 80 m² pour un bâtiment principal d'un étage et de 65 m² pour un bâtiment principal de deux étages.

A.2 **Règlement 495**

Les membres du Comité administratif ne recommandent pas l'approbation du règlement 495 de la municipalité de Noyan puisqu'il s'avère non conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. En l'occurrence, ce règlement devra intégrer dans la grille de spécification les mesures relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

B) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1027**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1027 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement vise à modifier les limites de trois zones situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier nord, Champlain et Frontenac. Il autorise également certains usages commerciaux.

C) **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Règlement 406-11**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 406-11 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement a été adopté en concordance avec le règlement 467 visant certaines modifications du schéma d'aménagement et de développement.

APARTÉ - **Modification du schéma d'aménagement et de développement**

Mme Roberge soumet qu'au mois de décembre, un projet de règlement sera déposé afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement de sorte à permettre la modification des cartes de la plaine inondable suivant la démonstration de certaines normes et critères. Par ailleurs, deux autres modifications pourraient être intégrées au processus à intervenir soit, une modification de l'affectation industrielle de Saint-Jean-sur-Richelieu et l'identification d'un tracé de piste cyclable sur le territoire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville. Les membres du Comité administratif suggèrent que le début du processus de modification pourrait intervenir en janvier plutôt qu'au mois de décembre.

1.1.2 **Plaine inondable**

A) **ZIS - Comité de suivi**

Le directeur général dépose une lettre du MAMROT invitant la M.R.C. à participer au comité de suivi du décret 964-2011 publié à la Gazette officielle du Québec le 23 septembre 2011, lequel concerne l'établissement d'une zone d'intervention spéciale suite aux inondations de mai et juin 2011. En l'occurrence, les membres du Comité administratif ratifient la position des neuf municipalités concernées à l'effet que chacune des municipalités applique le décret en fonction de sa réglementation municipale. L'implication de la M.R.C. n'est donc pas justifiée.

CAPV2011-11-15

B) Fonds pour la protection, la restauration et la mise en œuvre de la Rivière Richelieu et des milieux humides - Transfert des frais d'administration

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la M.R.C. du Haut-Richelieu a réalisé plusieurs travaux concernant le projet de Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection des milieux humides le long d'une partie de la Rivière Richelieu, ainsi que des milieux humides qui lui sont associés dont ses rives et sa plaine inondable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux concernent neuf municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides a été institué;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la constitution et de la régie interne du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides, le Conseil de la M.R.C. a établi à l'article 6, qu'un montant de 600\$ par mois est versé à la M.R.C. pour l'administration, le service clérical, les assurances, les frais de vérification interne, etc.;

EN CONSÉQUENCE;

1464-11-11

Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif autorise le directeur général à transférer un montant de 7 200\$ du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides au fonds d'administration général de la M.R.C, Partie I, conformément à l'article 6 du document de constitution et régie interne dudit Fonds;

QUE cette somme de même que le montant versé pour l'année 2010 soient réservés aux fins de projets en lien avec la Rivière Richelieu et bénéficiant à toutes ou chacune des municipalités longeant la Rivière Richelieu.

ADOPTÉE

1.1.3 Règlement de contrôle intérimaire

A) Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire 471

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion concernant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Haut-Richelieu de même que le dépôt du projet de règlement 471.

Les membres du Conseil discuteront préalablement à la séance ordinaire de certains aspects du règlement qui ont été améliorés ou modifiés suite à la séance de travail du 2 novembre 2011.

1.2 Développement économique

1.2.1 Table de concertation - Persévérance scolaire

Le directeur général soumet que les démarches pour mettre sur pied une Table de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Haut-Richelieu se poursuivent. Ce sujet a par ailleurs été discuté dans le cadre de la rencontre du comité de suivi de la planification stratégique Saint-Jean-sur-Richelieu et région.

1.2.2 Quotes-parts 2011 - Développement économique, Internet haute vitesse - Aide financière à Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)

Il est recommandé que les membres du Conseil entérinent la quote-part réelle de chacune des municipalités pour la vente de coupons en vue de donner l'accès Internet haute vitesse

à certains citoyens de leur territoire. Un tableau à cet effet est déposé aux membres. Par ailleurs, il est recommandé d'entériner une résolution autorisant le versement d'une aide financière de 131 882\$ à DIHR.

**APARTÉ - CRÉ Montérégie Est -
Pistes cyclables et rapport sur le tracé potentiel pour les VHR**

Mme Roberge dépose l'état de situation des pistes cyclables transmis à la CRÉ Montérégie Est.

Par ailleurs, elle élabore sur le rapport déposé au ministre délégué aux Transports concernant le tracé potentiel pour les véhicules hors routes. Le rapport conclut que la réalisation d'un tracé utilisé à l'année sera difficile à réaliser. Le ministre délégué croit toutefois que des ententes pourraient intervenir entre les représentants des différents milieux agricole, industriel, résidentiel, etc..

1.3 Comité de sécurité publique

1.3.1 SQ - Rapport annuel

Les membres du Comité administratif accordent une période de 30 minutes préalablement à la séance ordinaire du 23 novembre prochain, pour la présentation du rapport annuel de la Sûreté du Québec.

1.4 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.4.1 Coordonnateur - Mise en œuvre du SCRI

Les membres du Comité administratif recommandent l'engagement de M. Michel Raymond à titre de coordonnateur pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie. Le salaire annuel de M. Raymond sera fixé à 50 000\$.

1.4.2 Exercice du droit de retrait - Prévention incendie

Le directeur général dépose la liste des municipalités ayant transmis une résolution à l'effet de se retirer de la compétence de la M.R.C. en matière de prévention incendie. Il est rappelé que chacune des municipalités assujetties à cette compétence doit se retirer par résolution, laquelle doit être acheminée par courrier recommandé à la M.R.C..

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 23 novembre prochain.

2.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2012, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2012 pour chacune des parties du budget.

2.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2012, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif analysent les affectations des surplus des différentes parties du budget de la M.R.C. pour maintenir les quotes-parts 2012 au taux le plus bas possible.

Après examen, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2012 pour chacune des parties du budget.

CAPV2011-11-15

2.1.4 Rénovations du siège social de la M.R.C.

A) Toiture au-dessus de la rampe d'accès

Le directeur général soumet qu'une demande de soumissions a été acheminée à quatre entreprises de la région afin d'obtenir des soumissions pour l'extension de la toiture au-dessus de la rampe d'accès. L'octroi de contrat devrait être possible le 23 novembre prochain. Pour payer ces travaux, une affectation du surplus devra intervenir.

B) Modifications des locaux du rez-de-chaussée

Le directeur général soumet que le grand local du rez-de-chaussée doit être reconfiguré en considération de l'entrée en fonction des deux nouveaux employés soit, le coordonnateur pour la gestion des cours d'eau et le coordonnateur pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie. Les membres du Comité administratif prennent acte qu'une affectation du surplus devra intervenir à cet effet. Les plans et devis seront préparés par le Groupe G. Carazzato, architectes, incluant les plans d'ingénierie.

C) Remplacement du système de climatisation et ventilation

Considérant que le système de climatisation et ventilation est désuet et très usé puisqu'il a été installé depuis 30 ans et vu la reconfiguration des locaux du rez-de-chaussée, les membres du Comité administratif recommandent que le système soit modifié. À cet effet, l'architecte chargé de préparer les plans et devis pour la reconfiguration des locaux sera mandaté également pour ce volet. Une affectation du surplus de la Partie I devra intervenir.

2.1.5 Extension de contrat - Mme Tanya Despard

1465-11-11

Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'extension du contrat de Mme Tanya Despard pour une période d'un mois soit, du 1^{er} janvier au 1^{re} février 2012 aux mêmes conditions;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 MEHR - Projet de politique de l'arbre

Le directeur général dépose le projet de politique de l'arbre réalisé par le Mouvement écologique du Haut-Richelieu le 18 septembre dernier à l'intention de la M.R.C. et des municipalités du Haut-Richelieu. Les représentants de l'organisme souhaitent que les membres du Conseil de la M.R.C. prennent connaissance de cette politique et puissent s'en inspirer pour adopter leur propre politique.

2.2.2 Demandes d'appui

A) Collège militaire royal de Saint-Jean - Statut universitaire

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin que le Collège militaire royal de Saint-Jean bénéficie à nouveau de l'enseignement universitaire tel qu'il a été offert de 1971 à 1995.

B) M.R.C. de Maria-Chapdelaine - Date de la rentrée scolaire

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. de Maria-Chapdelaine afin que la date de la rentrée scolaire des cégeps et universités soit plus tardive.

C) M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu - Formation des pompiers

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer le désaccord des représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu relativement aux nouveaux cadres d'évaluation des compétences des pompiers en ce qui a trait au programme de formation Pompier - 1.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Coordonnateur de cours d'eau

A) Engagement

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'engagement de M. Yannick Beauchamp à titre de coordonnateur de cours d'eau à raison d'un salaire annuel de 50 000\$.

B) Personne désignée

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer M. Yannick Beauchamp à titre de personne désignée pour l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu et de l'article 105 de la L.C.M..

3.2 Béton Laurier inc. - Procédures relatives aux cours d'eau

Le directeur général dépose une lettre de Béton Laurier inc., laquelle dénonce les problèmes rencontrés depuis la mise en place des nouvelles normes gouvernementales quant à l'entretien et le nettoyage des cours d'eau. Les membres du Comité administratif prennent acte des suggestions de la firme. Ces dernières ne peuvent toutefois être réalisées compte tenu des exigences des paliers de gouvernement provincial et fédéral.

3.3 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Ponceau le long de la Route 223

Le directeur général dépose copie d'une lettre acheminée par le ministère des Transports du Québec à Mme Patricia Rémillard concernant un ponceau le long de la Route 223 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Compte tenu que les propos du représentant du ministère mettaient en jeu la responsabilité de la M.R.C., une missive a été acheminée au ministère afin de l'informer qu'en ce qui a trait aux ponceaux, la M.R.C. n'a aucune juridiction quant à l'installation. Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt des missives.

3.4 Branche Girard du cours d'eau Albert-Gamache - Saint-Valentin - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

3.5 Rivière du Sud, branche 83 - Saint-Georges-de-Clarenceville - Autorisation aux travaux et CA exigé par le MDDEP

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 83 de la Rivière du Sud de même que demander le certificat d'autorisation requis par le MDDEP.

3.6 Rivière du Sud-Ouest, branche 61 - Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angèle-de-Monnoir - Demande de compensation pour une partie de terre non cultivée

CONSIDÉRANT la demande de compensation de la Ferme Joalin senc. relativement aux dommages causés à sa propriété dans le cadre de la réalisation des travaux de nettoyage de la branche 61 de la Rivière du Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement, la machinerie a dû circuler des deux côtés du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été reportés deux années consécutives;

CAPV2011-11-15

CONSIDÉRANT le caractère exclusif de cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE;

1466-11-11

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif autorise le remboursement d'une somme de 943,17\$ en compensation pour une partie de terre non cultivée dans le cadre des travaux exécutés dans la branche 61 de la Rivière du Sud-Ouest;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**3.7 Cours d'eau Labonté - Saint-Sébastien et Venise-en-Québec -
Autorisation à répartir le coût des travaux supplémentaires**

Les membres du Comité administratif recommandent de payer les travaux et frais supplémentaires intervenus dans le cadre de la réalisation des travaux de nettoyage du cours d'eau Labonté à savoir : Excavation Tremblay et fils de l'ordre de 13 469,05\$, puisque ces frais ont réellement été encourus et que l'IPC a été facturé sur une partie seulement du matériel nécessaire. Cette recommandation intervient compte tenu des nombreux reports de travaux exigés. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

3.8 Digues de la Rivière du Sud

Le directeur général soumet que les certificats d'autorisation requis pour la réalisation des travaux de réparation de digues de la Rivière du Sud ont été émis par le MDDEP. Par ailleurs, ce dernier a retiré son exigence à l'effet de procéder préalablement à une demande de dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

**3.9 Cours d'eau Dandurand-Bellefroid - Pike-River et Saint-Sébastien -
Entente intermunicipale à intervenir avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Brome-Missisquoi la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Dandurand-Bellefroid.

**3.10 Cours d'eau Ligne-de-Noyan - Pike-River et Saint-Sébastien -
Entente intermunicipale à intervenir avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Brome-Missisquoi la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Ligne-de-Noyan.

**3.11 Cours d'eau Ewing, branche 20 - Pike-River et Saint-Sébastien -
Entente intermunicipale à intervenir avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Brome-Missisquoi la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans la branche 20 du cours d'eau Ewing.

**3.12 Cours d'eau Campbell - Notre-Dame-de-Stanbridge et Saint-Alexandre -
Entente intermunicipale à intervenir avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Brome-Missisquoi la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Campbell.

CAPV2011-11-15

**3.13 Cours d'eau Morpions, branche 40 - Farnham et
Sainte-Brigide-d'Iberville - Entente intermunicipale
à intervenir avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Brome-Missisquoi la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans la branche 40 du cours d'eau Morpions.

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1467-11-11 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C.
du Haut-Richelieu, ce 15 novembre 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier